

Programme France 2030

Appel à projets

Emballages et contenants alimentaires et politiques de durabilité : nouvelles contraintes d'alimentarité et impacts sur la nutrition et la santé

Février 2024 – Octobre 2024

1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en Annexe 1.

Étaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'organisation du processus et d'assistance du jury : Henry-Eric Spinnler en tant que responsable d'action, ainsi que Stacy Colzin en tant que chargée de projets scientifiques.

2. Dossiers reçus et recevabilité

À la date du 16 mai 2024, date limite pour le dépôt des projets, 9 projets ont été déposés.

Les 9 projets déposés répondaient aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel.

3. Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité

Les conflits d'intérêt qui peuvent survenir à l'occasion du processus d'évaluation ont été gérés selon les règles en usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le ou les projets avec conflit d'intérêt.

À noter que tous les membres ayant accepté de participer à l'évaluation des projets ont signé un Accord de Confidentialité.

Au moment de la constitution du comité, plusieurs membres présentaient des conflits d'intérêts avec certaines équipes de recherche françaises.

4. Processus d'évaluation et son déroulement

4.1 Jury d'évaluation des projets

Le jury d'évaluation des projets était composé de 7 membres (Annexe 1) choisis pour leur expertise en matériaux d'emballage, chimie analytique, génie des procédés et sciences des aliments. La présidence a été assurée par Cristina Nerín (*Full professor, Department of Analytical Chemistry at University of Zaragoza, Spain*).

Chaque membre du jury a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à projets, (ii) aux dossiers concernant les projets avec lesquels il n'était pas en conflit d'intérêt, (iii) aux rapports des autres membres du jury. La présidente avait également accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet, sauf en cas de conflit d'intérêt.

4.2 Déroulement de la première session du jury (20 juin 2024)

Le jury d'évaluation des projets (voir annexe 1) s'est réuni une première fois le 20 juin 2024 afin, d'une part, d'échanger avec les représentants de l'État sur les enjeux de l'appel, et d'autre part, de fixer les règles de fonctionnement en son sein.

En ouverture de séance, Virginie Bernois (SGPI, Coordinatrice de la stratégie Agriculture, Forêt, Alimentation) a présenté la stratégie nationale et les attentes de l'appel à projets.

Elle a ensuite répondu aux différentes questions posées par les membres du jury.

Suite au dépôt des 9 projets le 16 mai 2024, les membres du jury et le président ont pris connaissance des résumés fournis par les candidats (envoi des résumés aux membres du jury le 11 juin 2024). Parallèlement, l'ANR a analysé les liens d'intérêt.

Sur cette base, la présidente a proposé une répartition des projets en fonction des compétences des différents membres du jury, qui a été validée. Pour chaque projet, trois rapporteurs ont été désignés parmi les membres du jury. Chaque projet a donc fait l'objet de trois pré-rapports écrits, réalisés indépendamment par ses rapporteurs.

4.2.1 Organisation générale de l'évaluation

Pour chaque projet, trois évaluateurs ont été désignés parmi les membres du jury.

Chaque membre du comité devait analyser les projets qui lui avaient été attribués selon une grille d'évaluation prédéfinie. Celle-ci était articulée en 3 points essentiels qui reprenaient les critères d'évaluation indiqués dans l'appel :

1) Excellence et ambition scientifique, maturation des connaissances et conditions de leurs déploiements en conditions réelles

- Clarté des objectifs et des hypothèses de travail ;
- Caractère novateur, ambition, originalité, rupture méthodologique ou conceptuelle du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Capacité de valorisation, au regard des contraintes de l'environnement de production, dans le monde socio-économique des connaissances acquises lors de la réalisation du projet (TRL 5 ou 6 atteint en fin de projet).

2) Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance

- Qualité du responsable scientifique et technique du projet : capacité à coordonner des consortia pluridisciplinaires et ambitieux, parcours académique, reconnaissance internationale ;
- Qualité et complémentarité du consortium au regard des objectifs du projet ;
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés (y compris ceux demandés dans le cadre du projet) par rapport aux objectifs visés ;
- Pertinence du calendrier (notamment dans le cadre de projets longs), gestion des risques scientifiques et solutions alternatives, crédibilité des jalons proposés ;
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, animation, mise en place de comités consultatifs, etc.) ;
- Gouvernance co-construite comportant des partenaires organisme de recherche et des partenaires entreprise.

3) Impact et retombées du projet

- Impacts économiques et sociétaux, contribution au développement de solutions en réponse aux enjeux sociétaux dans les zones prioritaires de la Stratégie Nationale ;

- Stratégie de diffusion (*in itinere* et *ex post*) et de valorisation des résultats, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique ;
- La participation aux travaux de normalisation, notamment aux niveaux européens et internationaux, sera valorisée.
- Mise en place d'outils d'évaluation des impacts et retombées du projet (par exemple, indicateurs quantitatifs de performances (KPIs) correspondant aux impacts ciblés) ; Performance environnementale du projet :
 - o L'appel à projets sélectionne des projets démontrant une réelle prise en compte de la transition écologique. Les effets positifs attendus et démontrés du projet, du point de vue écologique et énergétique, de même que les risques d'impacts négatifs, sont utilisés pour sélectionner les meilleurs projets parmi ceux présentés, ou pour moduler le niveau d'intervention publique accordé au projet,
 - o Chaque projet doit expliciter sa contribution au développement durable, en présentant les effets, quantifiés autant que faire se peut, directs ou indirects, positifs ou négatifs, estimés pour les critères décrits en partie 7.

Pour chacun de ces critères d'évaluation, les rapporteurs devaient attribuer un score sur une échelle allant de 1 à 5. Une appréciation générale devait également être donnée, avec une cotation en trois niveaux : A pour les projets à recommander au financement, B pour les projets intéressants mais présentant des faiblesses, C pour les projets insuffisants en raison de faiblesses majeures.

Les membres du jury devaient réaliser leurs évaluations sur la plateforme de l'ANR avant le 15 juillet 2024. À partir de cette date et une fois toutes les évaluations effectuées, l'ensemble des membres pouvaient consulter les évaluations des autres membres en vue de préparer la deuxième réunion du jury.

4.2.2 Déroulement des discussions (16 juillet 2024)

Le jury s'est réuni par visioconférence le 16 juillet 2024 pour discuter des 9 projets sur la base des évaluations individuelles.

Cette seconde session a commencé par une présentation du processus de sélection par le responsable d'action. Ensuite, les trois rapporteurs ont présenté tour à tour leurs évaluations individuelles.

Chaque projet a été discuté en séance par l'ensemble des membres du jury sauf en cas de conflits d'intérêt. Les membres ayant un conflit d'intérêt (y compris le président) ont été dirigés vers une salle d'attente virtuelle et n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s) concerné(s). À l'issue de chacune de ces discussions, une décision a permis de pré-affecter chaque projet dans l'une des deux catégories suivantes :

- 1) projet sélectionné pour audition
- 2) projet non sélectionné pour audition

Un consensus robuste a été atteint. 5 projets sur 9 ont été retenus pour auditions par le jury.

Sur la base de cette première analyse, le jury a estimé qu'il serait judicieux de préparer quelques questions à adresser à chaque porteur de projet afin de leur permettre d'éclaircir certains points lors de leur audition. Rédigées par les rapporteurs, 5 questions ont été jointes aux convocations aux auditions. Les porteurs des 4 projets non sélectionnés pour audition ont aussi été informés par courriel.

4.2.3 Déroulement des auditions et délibération (30 juillet 2024)

Auditions (30 juillet 2024)

Les 5 porteurs de projet ont été prévenus au préalable par courriel de leur audition par visioconférence : horaire de passage, modalités de déroulement (durée de la présentation et du temps alloué aux questions et nombre de personnes pouvant participer à la présentation). Les auditions se sont déroulées de la manière suivante : environ 1h par projet dont 20 minutes de présentation par le porteur du projet (accompagné au maximum par 3 autres personnes impliquées dans le projet) et 40 minutes d'échanges entre le jury et la délégation.

Chaque projet a ensuite été discuté en séance par l'ensemble des membres du jury, sauf en cas de conflits d'intérêt, et en l'absence des représentants du projet.

Délibération (30 juillet 2024)

Finalement, un consensus robuste a été atteint et a permis d'affecter chaque projet dans une des trois catégories suivantes :

- Le projet est recommandé pour financement
- Le projet pourrait être financé mais nécessite des améliorations
- Le projet n'est pas recommandé pour financement.

Le comité a établi une liste définitive de 4 projets recommandés pour financement et 5 insuffisants pour être financés.

Chaque projet a fait l'objet d'un rapport reflétant la délibération, résumant les points forts et points faibles ainsi que les recommandations du jury, qui a été envoyé aux candidats.

5. Résultats

Une liste finale de 4 projets a été proposée pour financement à l'État.

La liste des projets proposés pour le financement est donnée en Annexe 2.

Annexe 1 – Composition du jury

Président

Cristina Nerín

Full professor, Department of Analytical Chemistry at University of Zaragoza, Spain

Membres

Qasim Chaudhry

Visiting Professor, University of Chester, United Kingdom

Bruno De Meulaner

Professor, Ghent University, Belgium

Maria Jose Galotto

Head of the Food Packaging Research Platform at Santiago de Chile University, Chile

Anna Masek

Associate Professor, Institute of Polymer Technology and Dyes of the Chemical at Faculty of the Technical University of Łódź, Poland

Constantine Papaspyrides

Professor Emeritus, School of Chemical Engineering at National Technical University of Athens, Greece

Lorenzo Miguel Pastrana Castro

Professor of Food Sciences at the University of Vigo, Spain

Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement

Acronyme & titre du projet	Etablissement coordinateur
<p style="text-align: center;">NEXTFOODPACK</p> <p>Conception et évaluation intégrée des nouvelles générations d'emballages pour protéger les aliments périssables</p>	<p>COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté</p>
<p style="text-align: center;">SCirDe</p> <p>Conception Raisonnée d'emballages alimentaires sûrs et Circulaire</p>	<p>Université de Montpellier</p>
<p style="text-align: center;">TRANSCONTAFOOD</p> <p>Étude des risques associés aux contaminations croisées (microbiens, chimiques, allergènes) lors du réemploi des emballages alimentaires</p>	<p>Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail</p>
<p style="text-align: center;">TWINLOOP</p> <p>Les jumeaux numériques, les empreintes chimiques et les blockchains pour la gestion sanitaire de la matière recyclée pour le contact alimentaire</p>	<p>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p>